



Techniciens, Employés, Cadres

S3i
www.s3i-france.com

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Inetum

Mars 2024

CFTC : La fin justifie-t-elle les moyens ?

La CFTC, est l'un des deux syndicats historiques d'Inetum, qui malgré ses généreuses distributions de goodies made in China et sa brochure électorale luxueuse, a subi une défaite lors des élections en perdant sa représentativité en Idf.

Le DSC de la CFTC, qui rejette le verdict des urnes, a pris la décision contestée et impopulaire de porter l'affaire devant le tribunal de Bobigny pour demander l'annulation des élections.



Cette démarche risquerait de plonger près de 3500 salariés franciliens dans une nouvelle campagne électorale éprouvante...

Les conséquences de cette manœuvre risquée seront désastreuses pour les salariés... En cas d'annulation des élections, aucune activité ne pourra plus être proposée par le CSE et aucun remboursement de prestations ne sera accordé... Vous pourrez alors adresser vos remerciements à la CFTC et à son DSC...

Mais bon, la CFTC risquerait, elle aussi, de subir l'effet boomerang, une retombée contraire À celle espérée par son DSC...

Ces diverses manœuvres soulèvent légitimement bien des interrogations...



Pourquoi tenter de faire annuler les élections et en même temps lancer les grandes manœuvres pour obtenir un poste au CSE Central ?

En parallèle de cette démarche judiciaire, le DSC de la CFTC s'était lancé dans des tractations pour tenter d'obtenir coûte que coûte un siège au sein du CSE Central.



Il est ainsi allé jusqu'à proposer une alliance contre nature à S3i, avec les syndicats Solidaires et CFE-CGC, démontrant ainsi sa détermination à tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Il semblait important aux élus S3i d'informer les salariés de cette assignation par la CFTC



Techniciens, Employés, Cadres

S3i
www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Mars 2024

Solidaires : Echec et mat !



Solidaires vient de subir un revers majeur en Ile de France en ne parvenant pas à obtenir de représentants à la CSSCT, au CSEC et à la commission logement.

Et ce, après avoir perdu ses trois délégués syndicaux suite à la déroute du premier tour et la perte de représentativité qui en a découlée,

Malgré cela, Solidaires a continué à diffuser des informations trompeuses dans ses tracts, en continuant à prétendre avoir des délégués syndicaux en Idf (**cf. tract de février**).

S'engager dans une réflexion critique semble impossible pour Solidaires. Ce syndicat ne sait visiblement pas tirer de leçon de son expérience. Solidaires a perdu le lien avec les salariés et semble incapable de renouer avec eux. Il est vrai que cela demande du temps et un travail de terrain que personne ne maîtrise plus parmi ses élus franciliens.

Il est donc juste de dire qu'ils sont les grands absents de la campagne électorale.

Personne ne les a vus sur le terrain..



Face aux tromperies et aux attaques régulières dans des tracts bourrés de fautes, les salariés se méfieront des informations diffusées par Solidaires et FO, son allié opportuniste.



Des élus syndicaux responsables pour une représentation authentique et intègre, voilà ce dont les salariés ont besoin !

La confiance doit être méritée par des actions transparentes et des engagements concrets, et non par des actions opportunistes et des déclarations inexactes.

Il semblerait que Solidaires soit confronté à un déclin constant de ses résultats électoraux, ce qui l'a contraint à s'allier avec d'autres syndicats sur des listes communes en région (Sud-Ouest, Rhône-Alpes, Idf) pour préserver sa présence.

Bref, Solidaires n'est plus le premier syndicat d'Inetum...

F A K E

DS or not DS ? That's the question...

N E W S





Techniciens, Employés, Cadres

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Mars 2024

S3i : Des représentants du syndicat en régions Sud-Ouest et Rhône Alpes !



Des Représentants Syndicaux du Syndicat S3i sont présents et disponibles dans les régions Sud-Ouest et Rhône-Alpes pour vous aider en cas de difficultés professionnelles.

Mohamed Mehdaoui,
Représentant de section syndicale au CSE Sud-Ouest,
et
Raphaël Buatois,
Représentant de Section Syndicale au CSE Rhône-Alpes, vous apportent leur soutien confidentiel pour toute question liée au travail.

N'hésitez pas à les contacter pour obtenir des conseils et des solutions adaptées à vos besoins."

CP & RTT : Encore des anomalies...

Depuis le 1er septembre, des dysfonctionnements dans l'outil Chronotime d'Inetum concernant la gestion des congés et des RTT nous sont remontés. Bien que les erreurs initiales des RTT Employeur aient été corrigées, l'oubli de l'ancienneté dans le calcul des congés payés persiste, entraînant des totaux incorrects dans l'outil.

Il est essentiel et urgent de corriger ces incohérences pour garantir aux salariés une gestion précise des congés et des RTT. Chacun d'entre nous doit vérifier attentivement son compteur de congés payés et signaler toute anomalie à son gestionnaire de paie.

CPF : Reste à charge en vue...



À partir de cette année, les salariés utilisant leur compte personnel de formation (CPF) devront payer une partie des coûts de formation.

Le montant minimum de cette participation financière sera d'au moins 10% du coût total de la formation.

Les demandeurs d'emploi et les salariés bénéficiant d'une aide de leur employeur en seront exemptés. De plus, il sera également interdit de céder les droits du CPF à des tiers.



Techniciens, Employés, Cadres

S3i
www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Mars 2024

Télétravail : Prise en charge des frais ?

Si pour Inetum le télétravail a permis indéniablement de réduire les coûts relatifs à l'immobilier et toutes les charges associées comme les consommations d'énergies, il serait aussi juste de dire que les coûts ont été reportés sur les salariés.

La situation est d'autant plus préoccupante que le coût de l'électricité ne cesse d'augmenter.



En effet, le prix du kWh a grimpé de 9,8 % au 1er février 2024 et fait suite à une hausse de 19 % en février 2023.

Une question a été soulevée par plusieurs salariés ces derniers jours : **Inetum peut-il nous indemniser et contribuer à notre facture d'énergie lorsque nous travaillons à distance ?**

Cette situation pèse lourdement sur notre pouvoir d'achat.

L'accord relatif au télétravail, signé par les syndicats historiques d'Inetum, est loin d'être satisfaisant.

La commission de suivi, composée d'un représentant de la CFE-CGC, de la CFDT et de deux membres de la direction, se réunit annuellement.

Entré en vigueur le 14 décembre 2022, cet accord prévoit une indemnité mensuelle de seulement 10 euros jusqu'à 4 jours de télétravail, avec une augmentation à 20 euros au-delà de cette limite.

Mais, nous sommes nombreux à considérer qu'il est impératif de retourner à la table des négociations pour revoir cet accord et prendre des mesures justes afin de soutenir notre pouvoir d'achat dans cette période compliquée.

Lorsque l'on compare à d'autres entreprises du secteur, telles qu'Altran, qui offre 3,25 € par jour dès le premier jour de télétravail, notre indemnité est nettement inférieure.

Il est temps d'obtenir une meilleure reconnaissance de notre travail à distance.

Arrêt maladie



Certains managers d'Inetum s'oublient et contactent de façon régulière des salariés en arrêt maladie. Un rappel des bonnes pratiques devrait être envisagé et effectué par les RRH afin d'éviter certains débordements...

Pour mémoire, le manager ne peut pas prendre contact avec un salarié en arrêt maladie pour lui demander de travailler. Appeler un salarié en arrêt en maladie pour lui demander de valider son entretien annuel est un exemple...

C'est un manquement à l'obligation de sécurité et de protection de la santé des salariés (Code du travail, art. L.4121-1).

L'arrêt de travail peut être en lien avec les conditions de travail (burn-out, harcèlement, etc.) et l'appel téléphonique du manager peut être mal vécu par le salarié.

Le manager peut toutefois contacter le salarié pour demander la restitution des outils de travail ou la communication de toute information nécessaire à la poursuite de sa mission (documents, codes d'accès, etc.).



Techniciens, Employés, Cadres

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Mars 2024

Nouvelle référente harcèlement

Qui suis-je ?

Je m'appelle **Nadira** et je rejoins l'équipe du CSE menée par **Ibrahima** en tant que Référente Harcèlement. Christophe et moi-même sommes les deux référents désignés par le CSE. Mon parcours professionnel de plus de 26 ans au sein d'Inetum m'a permis d'acquérir une expérience approfondie dans divers domaines.



Mon rôle

En tant que Référente Harcèlement, j'aurai pour mission d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Je serai là pour écouter, soutenir et promouvoir un environnement de travail respectueux et bienveillant.

Mes responsabilités

- 1. Orientation et accompagnement** : Je serai disponible pour répondre à vos questions, vous guider vers les ressources appropriées et vous aider à comprendre vos droits et recours en cas de situation de harcèlement.
- 2. Sensibilisation** : Je contribuerai à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à ces problématiques. Ensemble, nous créerons un lieu de travail où chacun se sentira en sécurité et respecté.
- 3. Confidentialité** : Toutes les informations partagées dans le cadre d'une alerte seront traitées de manière confidentielle. Vous pouvez me faire confiance pour agir avec discrétion et respect.

Comment me contacter ?

Vous pouvez me joindre par :

Téléphone : 06.03.527.167

Email : nadira.zeroual@gmail.com

Bureau : E000 (1er bureau après les portillons)





Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Inetum

Mars 2024

Je rejoins le syndicat...



Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

10 centimes par jour, ce n'est pas donné : c'est le prix d'un malabar...

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique.
- Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné.

C'est la garantie de son indépendance !

Montant des cotisations S3i 2024

Adhérent non-cadre : **60 €**

Adhérent cadre : **100 €**

La cotisation max. annuelle pour 2024 revient à **34 €** après déduction fiscale

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site internet

<http://www.s3i-france.com> ou par mail : inetum@s3i.fr et adhesion@s3i.fr

Vos contacts S3i

RSS Inetum Idf
 Elue CSE Idf
 Référente harcèlement
 Nadira Zeroual
 Téléphone : 06.03.527.167



Marc Boisde
 Elu suppléant CSE

RSS CSE Rhône Alpes
 Raphael Buatois

RSS CSE Sud-Ouest
 Mohamed Mehdaoui

RSS Inetum Software
 Mamady Samassa

Bulletin d'adhésion

